

# LE CHANVRE

## IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

Le chanvre, *Cannabis Sativa L.*, est une plante textile à fibres corticales et à graines oléagineuses. Originaire d'Asie Centrale, on sait qu'il était déjà utilisé il y a plus de 6 000 ans. Mentionné pour la première fois dans un ouvrage chinois datant de 4 700 ans, on en trouve une description détaillée dans un traité de botanique du XV<sup>e</sup> siècle avant J.C. La dispersion de la culture du chanvre et de son utilisation dans l'Asie, l'Europe et le bassin méditerranéen, est très ancienne mais si l'usage principal n'est pas toujours précisé, il est certain que le chanvre était considéré comme une plante très importante pour l'homme. Partout on retrouve ses emplois textile pour le linge et les cordages, alimentaire avec l'huile extraite des graines et souvent thérapeutique.

En Europe méridionale, l'utilisation de la fibre textile de chanvre pour les cordages et les toiles tantôt grossières pendant tout le Moyen-Age, tantôt fines comme à partir du XVI<sup>e</sup> siècle connu en France un grand développement jusqu'au milieu du siècle dernier. Couvrant à cette époque environ 175 000 hectares, sa fibre permettait la fabrication des toiles, tissus, cordages, ficelles et sacherie, tandis que les graines donnaient une huile utilisée à des fins diverses. A partir de cette époque, comme les autres textiles naturels et les oléagineux, il a été victime du progrès : disparition de la marine à voiles, concurrence des textiles et oléagineux d'outre-mer (coton, sisal, jute, arachide, etc.) et apparition des textiles synthétiques. Cette désaffection était due également à l'insuffisance du revenu procuré par cette culture, aux difficultés de trouver la main-d'oeuvre nécessaire, notamment pour l'exécution des travaux pénibles de la récolte et du rouissage à l'eau.

On recensait alors 176 000 ha. Mais la régression fut très importante et continue jusqu'en 1939 où une culture de 3 400 ha n'était maintenue que grâce à des primes d'encouragement. Les besoins

de la dernière guerre lui donnèrent un certain renouveau grâce à l'octroi de primes en nature. Dès 1952, la régression reprit et malgré les efforts considérables réalisés par la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC) en vue d'améliorer la productivité et la technique culturale, notamment par la mécanisation, on pouvait considérer qu'en dehors d'une nouvelle utilisation ou d'une nouvelle technologie, la culture n'avait plus aucun avenir, et ainsi, en 1960, on ne recensait plus que 700 ha

|            |            |
|------------|------------|
| 1840 ..... | 176.000 ha |
| 1862 ..... | 100.100 ha |
| 1882 ..... | 63.500 ha  |
| 1900 ..... | 36.800 ha  |
| 1913 ..... | 13.500 ha  |
| 1948 ..... | 5.400 ha   |
| 1957 ..... | 1.770 ha   |
| 1960 ..... | 700 ha     |
| 1965 ..... | 3800 ha    |
| 1970 ..... | 3.300 ha   |
| 1980 ..... | 6.800 ha   |
| 1990.....  | 3.700 ha   |
| 1995 ..... | 6.000 ha   |

ÉVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVÉES EN FRANCE

La régression de la culture du chanvre est un phénomène général en Europe, malgré la diversité des situations économiques. En effet, si on considère l'Europe et l'ex-URSS, la culture qui couvrait encore 830 000 ha en 1948, diminuait déjà à 535 mille ha en 1958 et semblerait être inférieure à 110 mille ha en 1992. Toutefois, la disparition totale des utilisations traditionnelles observées en France ne se produit pas dans les pays de l'Europe de l'Est qui connaissent des motivations spécifiques.

A partir de 1961, il était évident que la disparition du chanvre textile traditionnel était inéluctable en France et les chanvriers ont été amenés à conduire des actions spécifiques pour essayer de préserver la culture. La première initiative a été d'éliminer la récolte sous sa forme artisanale pour aboutir à une culture

entièrement mécanisée en vue d'un défibrage des tiges en atelier. Cette initiative n'a été possible que grâce au développement parallèle des variétés monoïques qui permettent seules cette mécanisation de la récolte.

La deuxième initiative a été de développer l'utilisation du chanvre pour la fabrication de papiers fins et résistants. En effet, depuis toujours, l'industrie papetière a utilisé le chanvre comme matière première de qualité, sous forme d'étoupes, de sous-produits de filatures et de rebuts (sacs, chiffons, cordages), mais la diminution des approvisionnements et leur pollution par des matières plastiques ont conduit les papetiers à engager une politique d'approvisionnement direct auprès des agriculteurs ou de coopératives de défibrage.

La fabrication de papiers spéciaux a été la seule utilisation des étoupes de chanvre de 1970 à 1994, la production s'étant maintenue autour de quelques milliers d'hectares durant cette période.

La troisième initiative, très récente, est de chercher à remplacer le rouissage sous sa forme artisanale (non pratiqué depuis 30 ans) par un rouissage enzymatique réalisé en atelier. Compte tenu des conditions de production actuelles en Europe de l'ouest, cette technique est obligatoire pour que le chanvre retrouve son marché textile. En outre, elle permet d'homogénéiser la qualité des fibres indépendamment de l'état initial des pailles. Cette initiative devrait aboutir dès 1996 par l'installation d'une unité de production capable de traiter environ 1 000 ha de chanvre.

La chènevotte, partie ligneuse de la tige de chanvre, longtemps considérée comme un sous-produit économique, est aujourd'hui un excellent co-produit commercialisé sous forme de litières pour animaux d'élevage grâce à ses capacités d'absorption et de légèreté et plus marginalement sous forme de panneaux de particules pour l'industrie du bâtiment (isolation thermique et phonique).

Le chènevis, qui est la graine de chanvre, est actuellement récolté directement par le producteur pour seulement une partie des cultures : environ 3 000 ha. La production de chènevis oscille entre 3 000 et 3 500 tonnes par an et son débouché reste essentiellement les appâts de pêche et la nourriture

des oiseaux, bien que de nouveaux marchés restent à découvrir vers les huiles de table et diététiques, les vernis et peintures et les tourteaux.

## RÉGLEMENTATION - PRODUCTION

Comme beaucoup de productions agricoles, le chanvre est réglementé par la Politique Agricole Commune. Sa culture à des fins papetières peut être menée soit sur jachère industrielle soit hors jachère. Dans ce dernier cas les superficies emblavées en chanvre ne rentrent pas dans le calcul du taux de jachère et la culture est subventionnée par l'Union Européenne (environ 640 Ecu/ha en 1995). Sa culture à des fins textile ou oléagineuse ne peut être conçue qu'en dehors du cadre de la jachère industrielle.

Parallèlement, le chanvre étant classé parmi les plantes à stupéfiants, il existe une réglementation, différente selon le pays, autorisant ou interdisant la culture. Le système français prévoit que seules les variétés dosant en-dessous de 0,30% de THC (delta-9-Tétrahydrocannabinol, le constituant psychotrope de la plante), soient autorisées pour la mise en culture. Le système communautaire prévoit quant à lui de n'accorder les subventions qu'aux seules variétés dont la teneur en THC est inférieure à 0,30%, les réglementations de chaque pays étant prises en compte pour autoriser ou interdire la culture.

**Le développement de la culture du chanvre reste lié à l'obtention de nouveaux débouchés : papetier, textile, oléagineux. On peut en faire le pari car un certain nombre de conditions économiques et comportementales sont favorables à cette évolution. Avec une culture simple, entièrement mécanisée et s'intégrant parfaitement dans l'exploitation, le chanvre peut soutenir la concurrence des autres productions et l'agriculture française est capable d'assurer rapidement une extension importante de la culture.**

Extraits de l'article "Le Chanvre"

MM. J.P. MATHIEU et O. BEHEREC.

Fascicule n° 2130. Collection des "Techniques Agricoles" (à paraître en Décembre 1995).

Reproduits avec l'aimable autorisation des auteurs, et de l'éditeur :

Ibis Press 8 rue des Lyonnais 75005 Paris.